

En quoi les vêtements à l'école posent-ils question ?

À l'heure actuelle, certaines personnalités politiques réclament le retour de l'uniforme ou du tablier à l'école, une pratique abandonnée dans le contexte de l'après 1968.

À quelques exceptions près, les élèves ont une liberté vestimentaire totale en France.

Mais, la dépendance des enfants vis-à-vis de la mode et des marques commerciales et la matérialité des signes extérieurs de richesse ne cessent de relancer le débat.

La question avait été soulignée par le ministre de l'Éducation, Xavier Darcos, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, lors d'un déplacement au Royaume-Uni. Il avait estimé que l'uniforme représentait un facteur d'intégration et mettait chaque élève en situation d'égalité par rapport aux autres. Les partisans de la liberté vestimentaire affirment au contraire que l'uniforme nuit à l'expression de la personnalité et rappelle les pratiques en vigueur dans l'institution militaire.

Revenir aux sources s'impose donc afin d'éclairer le débat : l'apparence vestimentaire des élèves fut-elle au cœur des préoccupations des hommes de la III^e République, à une époque de fortes inégalités sociales, alors que l'affaire Dreyfus divise la France et que les avancées technologiques bouleversent le rapport au monde et au temps ?

Le ministère de l'Instruction publique a-t-il fait des propositions de loi sur le port de l'uniforme ?

« Il s'installa avec son carton d'écolier et son encrier en corne dans un coin de la chambre et, d'après les conseils de son oncle qui lui recommandait toujours l'ordre et la méthode, il fit un plan sur la meilleure manière d'employer chaque journée. Il y avait l'heure de la lecture, celle des devoirs, celle des leçons et aussi celle du jeu. »

G. Bruno, *Le tour de la France par deux enfants*, 2013, Étienne Belin, LXXXVII .

Affiche de remise de prix: n° 6. Le Bon écolier, Liberté, Égalité, Fraternité (détail), J.-B. Leccerf et L. Demoulin, La morale par l'exemple. De l'instruction naît la grandeur des nations, 1901, BnF, Estampes et photographie, KA MAT-FT 5



Boudoum l'éléphant: spectacle de marionnettes. Costume du maître d'école (1948, Lafaye), xx^e siècle, BnF, Arts du spectacle, OBJ-MAR-455

Ministère de l'Instruction publique – ministère de l'Éducation nationale

- 1790 Création du ministère de l'Intérieur dont dépend l'administration de l'Instruction publique
- 1824 Création du ministère des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique
- 1863 Séparation momentanée des administrations. Victor Duruy devient ministre de l'Instruction publique entre 1863 et juillet 1869
- 1908 Séparation des deux administrations
- 1932 Création du ministère de l'Éducation nationale sous le gouvernement Herriot

L'opposition entre les termes « Éducation nationale » et « Instruction publique » remonte à la Révolution. D'un côté prévaut un modèle visant à former l'enfant en totalité au sein de l'école, où une *éducation égalitaire* repose sur la transmission de savoirs : connaissances, savoir vivre et savoir-faire. De l'autre, ceux qui, sous l'influence de la pensée de Condorcet, estiment que l'éducation revient à la famille : le rôle de l'école doit se limiter à l'*instruction*, au savoir acquis par l'étude des grands domaines de la connaissance, à la formation du sens critique fondé sur la raison.

La consolidation du régime politique né en 1875 passe par l'Instruction publique

En introduisant à l'école le principe de laïcité, les républicains de gauche souhaitent réduire l'influence de l'Église. La nouvelle organisation de l'enseignement exige une réforme en plusieurs temps. Mais lors de l'énonciation des premières lois en 1879, il n'est pas fait mention de l'obligation d'une tenue uniforme pour les élèves de l'école laïque. L'accent est mis sur la formation des instituteurs, la gratuité, l'obligation de présence, un système gradué de sanctions en cas d'absences répétées et injustifiées, le programme d'étude, le respect du principe de laïcité.

Extrait de la loi de 1882

Art. 1 L'enseignement primaire comprend :
L'instruction morale et civique, la lecture et l'écriture, la langue et les éléments de la littérature française, la géographie, particulièrement celle de la France, l'histoire, particulièrement celle de la France jusqu'à nos jours, quelques notions usuelles de droit et d'économie politique, les éléments des sciences naturelles physiques et mathématiques, leurs applications à l'agriculture, à l'hygiène, aux arts industriels, travaux manuels et usage des outils des principaux métiers, les éléments du dessin, du modelage et de la musique, la gymnastique ;
Pour les garçons, les exercices militaires ;
Pour les filles, les travaux à l'aiguille.

Rappel des grands principes laïques de l'enseignement primaire au début de la III^e République

Loi du 9 août 1879	Création d'écoles normales dans chaque département pour assurer la formation d'instituteurs et d'institutrices laïques.
Loi du 16 juin 1881	Proclamation de la gratuité de l'école publique pour l'enseignement primaire. Les instituteurs (-trices) doivent obtenir un brevet de capacité pour enseigner dans les écoles élémentaires.
Loi du 28 mars 1882	Obligation pour les enfants des deux sexes de fréquenter l'école de 6 à 13 ans. La scolarité est couronnée par le certificat d'études. Suppression de l'enseignement de la morale religieuse au profit de « l'instruction morale et civique ». Neutralité de l'État. Un jour ouvré (donc hors dimanche) est réservé à l'enseignement du catéchisme, si les parents le souhaitent. Possibilité est donnée aux enfants d'être instruits dans des établissements privés ou à domicile.
Loi du 30 octobre 1886	Art. 17.- Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque.

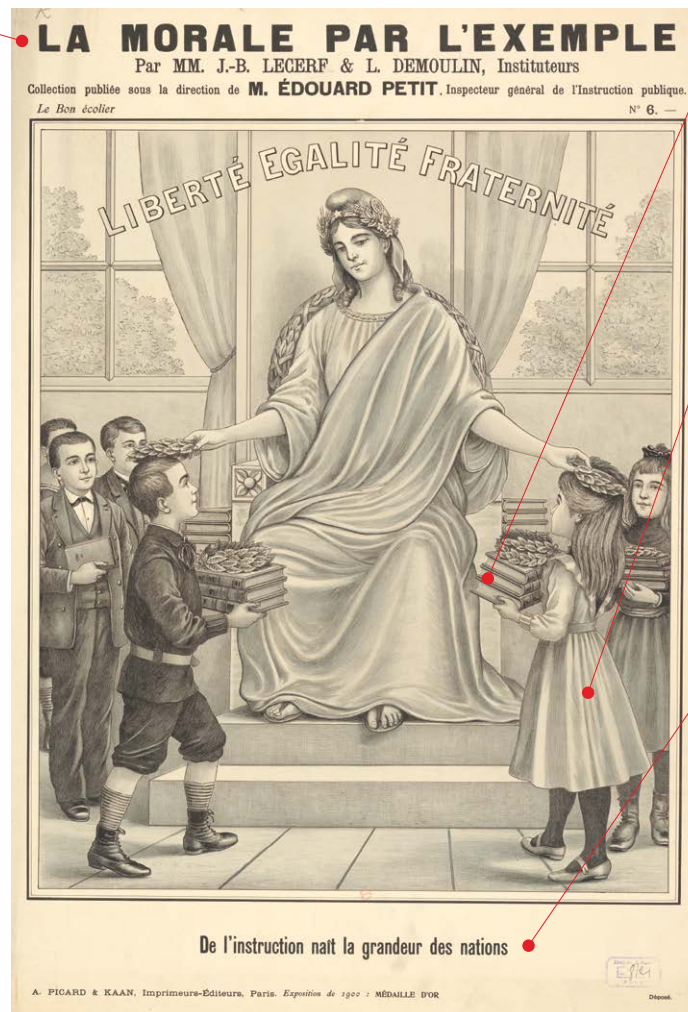
Lecture d'image

Une affiche de « propagande » laïque

Les cours d'instruction morale et civique introduits dès l'école primaire remplacent les cours d'enseignement religieux. Outre les manuels scolaires qui traitent de morale, le maître, chaque semaine, inscrit au tableau une phrase tirée d'un auteur classique (La Fontaine, Voltaire...) ou d'une personnalité plus récente (par exemple Victor Schœlcher, 1804-1893, qui a œuvré contre l'esclavagisme...) qu'il commente avec ses élèves. Ces leçons orales de morale tendent à expliquer, par des exemples, les règles de comportement relatives au bien et au mal, au juste et à l'injuste. L'école devient à la fois un espace de démonstration et un temple du savoir : sur son fronton se lit la devise républicaine.

Ici, la « morale par l'exemple » postule que celui qui travaille bien est toujours récompensé et suppose que la nation tout entière est reconnaissante de ce comportement. Des enfants viennent déposer dans les mains de la République, assise sur un grand fauteuil en surplomb, leurs livres remportés à la fin de l'année, soulignant l'excellence de leur travail. La République bienveillante les couronne de lauriers, rituel symbolique et nécessaire à la cohésion collective.

Affiche de remise de prix : n° 6. Le Bon écolier, Liberté, Égalité, Fraternité, J.-B. Leckerf et L. Demoulin, La morale par l'exemple. De l'instruction naît la grandeur des nations, 1901, BnF, Estampes et photographie, KA MAT-FT 5



Le livre joue un rôle très important. Soit il entoure l'allégorie de la République, soit il est en pile dans les bras des enfants. Il est le symbole inépuisé et inépuisable du savoir : de l'action savante de chacun la démocratie acquiert force et lumière.

Il n'existe pas encore, au début du XX^e siècle, de **mode vestimentaire enfantine**. Les enfants, lors de la remise de prix de fin d'année, revêtent cependant leurs plus beaux atours : des vêtements semblables à ceux des adultes. Sur cette affiche, les pantalons des garçons sont courts ou longs, et les filles portent des robes cintrées et de petites ballerines, comme des poupées.

« De l'instruction naît la grandeur des nations. » Cette phrase dont on ne connaît pas l'auteur (Danton, Jules Vallès, Jules Ferry... ?) résume bien la mission que les hommes de la III^e République veulent donner à l'école. L'acquisition des connaissances, l'ouverture des esprits aux savoirs, la confrontation des idées permettent à l'élève de grandir, de s'éclairer, d'être moins sous l'emprise de l'opinion, de se former un esprit critique, de se poser des questions. Ainsi, si chacun s'ouvre aux savoirs, la nation ne pourra que briller et grandir.

Le vêtement scolaire masculin

Dans les faits, le port de l'uniforme, de la blouse ou du tablier n'a jamais été obligatoire dans les écoles communales, les collèges ou lycées. Certains établissements le choisissent par volonté de se distinguer. Mais l'usage de la blouse ou du sarrau (blouse qui s'attache dans le dos) s'est imposé progressivement pour des raisons pratiques, afin de protéger les vêtements des taches d'encre. De plus, certaines familles n'ont pas d'habits de rechange. Un costume de garçon coûte entre 40 et 60 francs de l'époque, soit l'équivalent de la moitié du salaire d'un ouvrier. Cet obstacle justifie le port de la simple blouse. La blouse impose aussi un devoir de solidarité puisque les écoliers doivent s'entraider pour fermer leurs sarraus.

En 1882, une commission d'hygiène des écoles rédige un mémorandum de 150 articles. Rien n'y est spécifié quant à la tenue des élèves, alors que des dispositions très précises concernent par exemple la construction de chaque école, qui doit être un lieu fermé, orienté en général sud-ouest/nord-est, à l'écart de la rue, dans un lieu paisible, loin de tout voisinage gênant. Ainsi de hauts murs doivent entourer l'édifice afin de couper l'enfant de l'environnement citadin. Un accent est mis sur la lumière pour éviter la fatigue des yeux. La taille des fenêtres est aussi très discutée ainsi que sur le type d'arbres plantés dans la cour...



Écoliers au stade Brancion, Agence Rol, 1920, BnF, Estampes et photographie, EI-13 (700)

Lecture d'image À l'école des garçons

L'écolier porte ici une casquette de couleur foncée et des chaussures montantes en cuir. À la campagne, l'élève vient en sabots remplis de paille l'hiver ou en galoches (chaussures à semelles de bois cloutées). Le cartable ou gibecière est en cuir, en toile ou en carton bouilli, parfois en bois (à la montagne). Il contient les livres, l'ardoise, les cahiers, les plumes... L'écolier porte également sur l'épaule la gamelle dans laquelle se trouve son repas. Le vêtement comporte des culottes courtes, une veste et des chaussettes qui s'attachent avec des élastiques ; la pratique du sous-vêtement est rare à l'époque.

Il n'y a pas de tenue spécifique pour faire du sport. Les garçons font leurs exercices en tenue de ville. La loi du 20 janvier 1880 instaure l'obligation de la gymnastique dans les écoles de garçons. « Il ne s'agit plus seulement ici de santé, de la vigueur corporelle, de l'éducation physique de la jeunesse française. Il s'agit aussi du bon fonctionnement de nos lois militaires, de la composition et de la force de nos armées. C'est une question de sécurité nationale. » proclame Émile Georges (1830-1903), auteur de la proposition de loi de 1880.

Écolier, Agence Rol,
1912, BnF, Estampes et
photographie, EST EI-13 (199)



Lecture d'image Écolières bretonnes en vêtements traditionnels

Les neuf fillettes de Plougastel-Daoulas posent, en sortant de l'école, devant le monumental calvaire de la ville, un des plus célèbres du Finistère, au nord de Brest. Il fut construit entre 1602 et 1604, tel un ex-voto de pierre après la grande épidémie de peste qui ravagea la région à la fin du siècle précédent. Plougastel est une ville très catholique comme l'ensemble de la Bretagne. Les lois de Jules Ferry y sont mal acceptées, comme l'obligation de parler le français à l'école. Lorsque le retrait des croix est exigé dans les écoles, la ville connaît une des premières manifestations de son histoire, 5 000 paysans accourant des environs et se réunissant à l'église. Les fillettes portent leurs vêtements quotidiens : jupes longues et tabliers, coiffes laissant apparaître les cheveux, camisole de laine, sabots. Et le panier d'osier, inséparable compagnon de route de l'écolière dans lequel est glissé le casse-croûte pour le trajet et, souvent, le déjeuner.

En 1891, le journal *La Croix* indique que Plougastel-Daoulas dénombre quatre écoles publiques et une école privée qui vient d'ouvrir avec 200 élèves scolarisés. C'est dire la place encore importante de la religion dans la ville.

Seules les institutrices enseignent dans les écoles de filles ; comme ses prédécesseurs, le gouvernement de la III^e République s'est bien intéressé à la question spécifique de l'éducation des filles. En dépit la création d'écoles normales dans les départements bretons comme sur le reste du territoire, et d'une relative harmonisation des programmes scolaires de l'école primaire, quelques adaptations notoires peuvent être signalées.



Plougastel, écolières, Agence Rol, 1910, BnF, Estampes et photographie, EST EI-13 (61)

Extrait du journal *La Croix*, rubrique « À travers les écoles », 21 novembre 1891

« À Plougastel-Daoulas (Finistère), l'école chrétienne ouverte il y a un mois, c'est-à-dire après la rentrée des écoles communales, compte 200 élèves. Or, cette même commune possède 4 écoles laïques dont l'une, celle de Pont-Callec, a bien une douzaine d'élèves tant filles que garçons, pour un instituteur et une institutrice. Dans ces quatre écoles où jamais on ne

prononçait le nom de Dieu avant que l'école libre n'existât, les institutrices ont donné l'ordre aux enfants d'apporter leurs catéchismes, et, malgré la loi, ils enseignent le catéchisme à leurs élèves. Ainsi le veut l'inspecteur Dreux, l'homme qui chante la Marseillaise sur les places publiques, et qui s'était jusqu'ici distingué par un tout autre zèle que celui de l'enseignement religieux ».

